

**Bilan de l'utilisation de la DETR en 2018**  
**Fiche n°2 : la complémentarité avec la DSIL**

**I. La DETR et la DSIL jouent des rôles complémentaires dans le soutien aux projets portés par les communes et EPCI**

La comparaison entre l'utilisation de la DETR et de la DSIL montre que ces deux dotations jouent des rôles complémentaires dans la politique de soutien à l'investissement public local :

- La DETR finance des **projets de proximité**, d'une taille limitée. Ainsi, alors que le montant de la DETR n'est que de 63% supérieur à celui de la DSIL (1 017 M€ contre 622 M€), le nombre de projets financés par la DETR est quatre fois plus élevé (21 475 contre 4 821). De ce fait, le montant moyen des projets financés par la DETR est trois fois plus faible que celui des projets financés par la DSIL (184 962 € contre 614 422 €), tandis que le montant moyen de la subvention accordée est 2,7 fois plus faible pour la DETR que pour la DSIL (46 782 €<sup>1</sup> contre 128 992 €).
- En revanche, **le taux de subvention est plus important avec la DETR qu'avec la DSIL** : le taux de subvention y est de 25,29%, contre 20,99% en moyenne pour la DSIL. Ce résultat semble logique puisque les projets financés au niveau régional par la DSIL sont, en règle générale, plus « lourds » que les projets financés à une échelle plus locale par la DETR et mobilisent donc plus fréquemment plusieurs sources de financement : on constate que 43% des projets financés par de la DSIL ont reçu au moins un autre cofinancement de l'Etat, ce qui n'est le cas que de 30% des projets financés avec de la DETR.
- Cette « répartition des rôles » entre les deux instruments est **relativement stable sur les trois années d'existence de la DSIL** (la diminution des montants de subventions de DSIL en 2017 s'explique par le fait que le périmètre retenu n'inclut pas la part spécifiquement consacrée aux métropoles) :

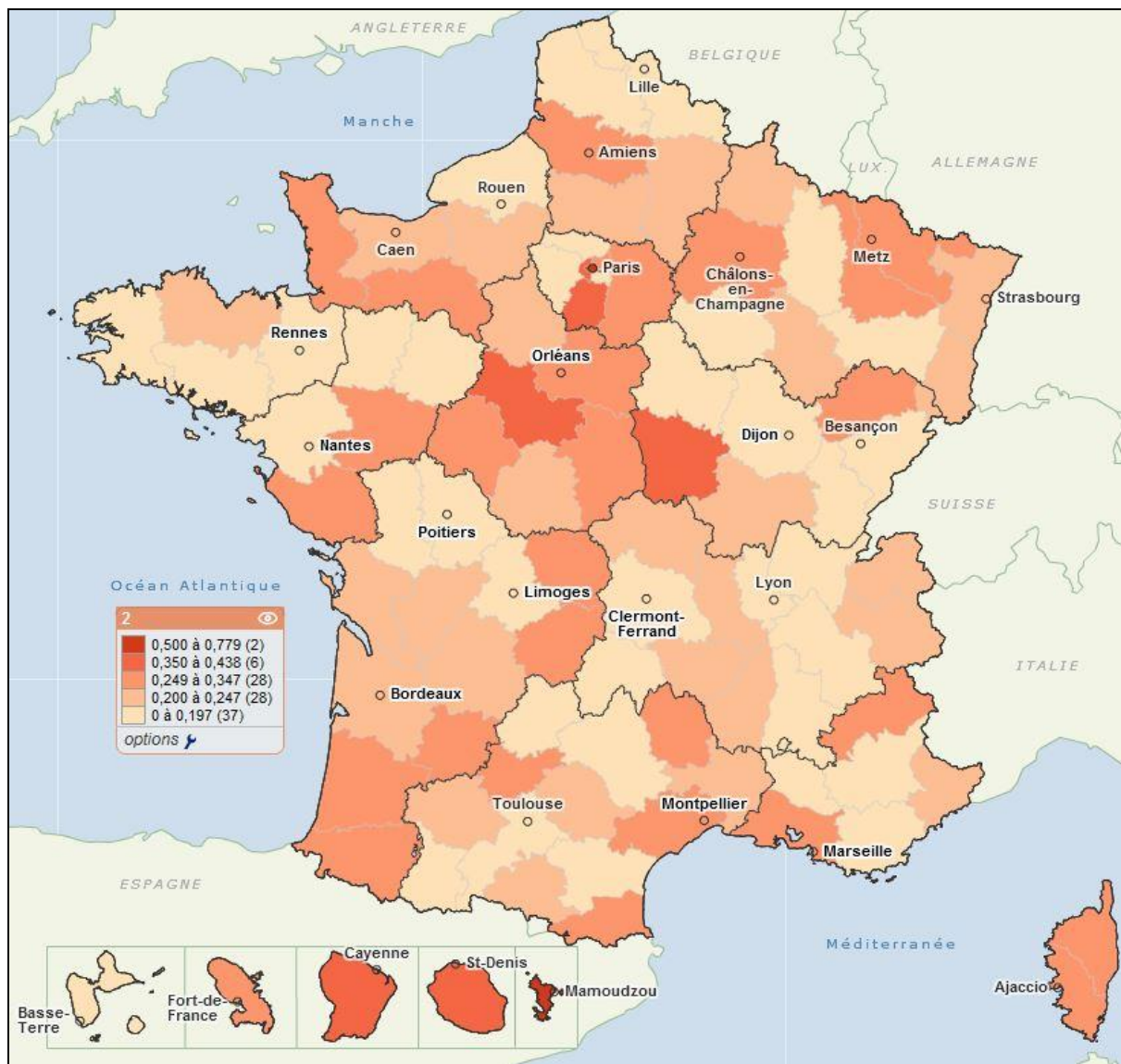
Montant subvention	DETR	DSIL
2016	41 411	166 221
2017	46 816	111 780
2018	46 782	128 992

Montant projets	DETR	DSIL
2016	153 371	695 622
2017	153 178	520 723
2018	184 962	614 422

<sup>1</sup> Métropole et DOM ; en comptant les COM on atteint 47 358 €.

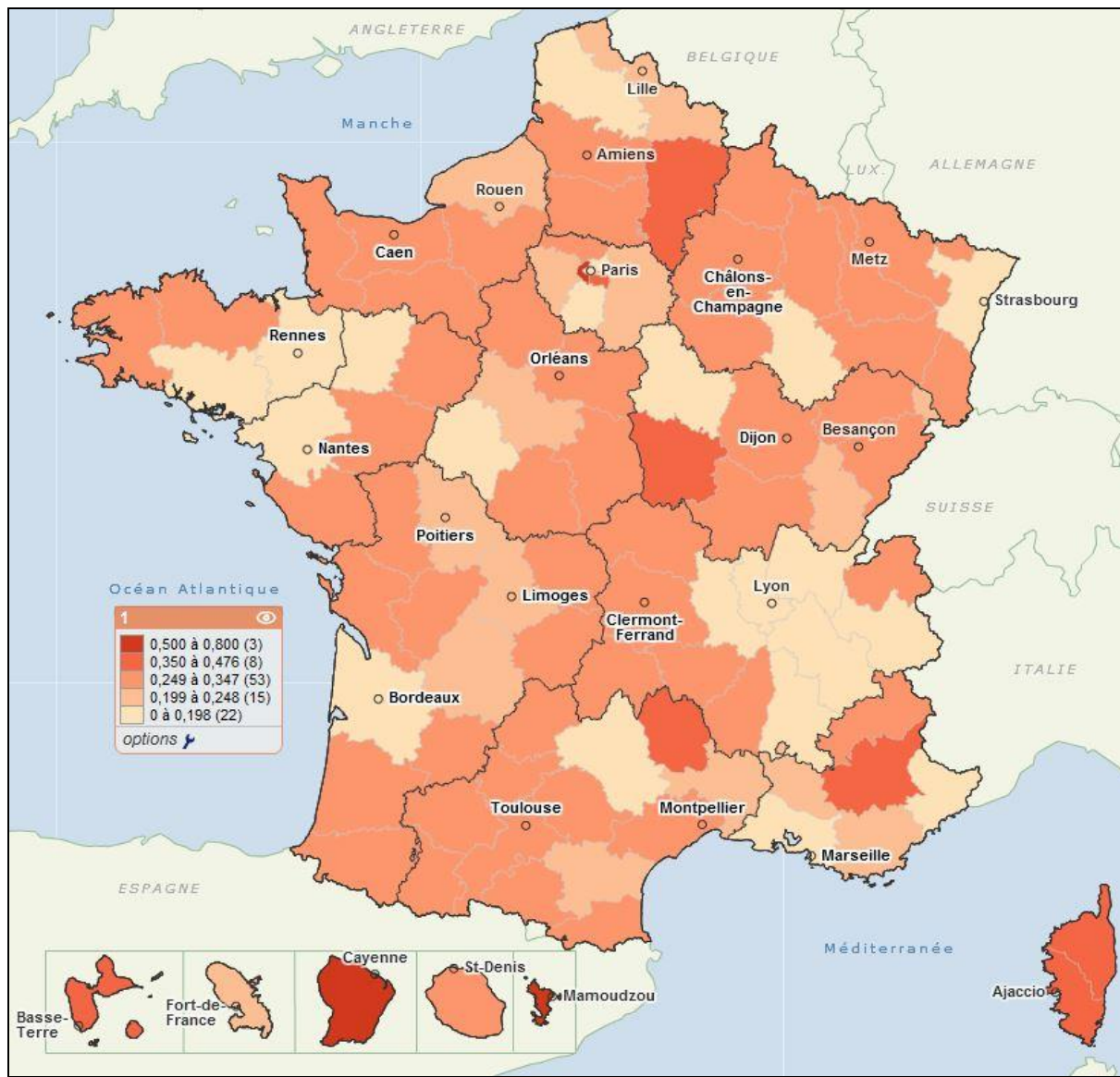
La cartographie des taux de subvention moyen des deux dotations permet de faire apparaître une logique de gestion différente. La DSIL, gérée au niveau régional permet de réaliser des arbitrages interdépartementaux, en tenant compte des disparités régionales, appréciées par le préfet de région (cf. fiche n°3 du bilan consacré à la DSIL). Il en résulte une variabilité plus importante des taux de subvention par la DSIL. On constate par exemple qu'en région Bourgogne-Franche-Comté, le taux de subvention a été nettement plus important dans la Nièvre que dans les autres départements.

**Taux moyen de subvention par département (DSIL)**



A l'inverse, pour la DETR, les taux de subvention sont nettement plus rapprochés dans l'ensemble des départements. Il faut également noter l'existence d'une cible fixée par les programmes annuels de performance (50% des projets subventionnés dans une fourchette comprise entre 25 et 35% de taux de subvention) qui contribue dans une certaine mesure à homogénéiser le taux d'effort entre départements.

### Taux moyen de subvention par département (DETR)



## II. Tant la DSIL que la DETR ont financé en 2018 des projets relevant des grandes priorités d'aménagement du territoire : l'exemple du soutien aux projets scolaires et environnementaux

### 1. Le soutien des opérations d'investissement liées à l'environnement

Les circulaires relatives à la DETR et à la DSIL pour l'exercice 2018 ont toute deux orienté les préfets vers le soutien aux travaux concourant à la transition écologique (sans préjudice des conditions d'attribution propres à chaque dotation, et notamment du choix des catégories d'opération par la commission d'élus locaux et de parlementaires pour la DETR).

S'agissant de la DSIL la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables figurent parmi les priorités légales de la dotation, parmi 6 autres inscrites à l'article L2334-42 du CGCT.

- Les préfetures ont identifié 2280 projets relevant de la catégorie « environnement transition énergétique, écologie » du bilan annuel, soit au total près de 100 M€ de subventions attribuées, ce qui représente près de 10% de l'enveloppe nationale. Le niveau de subvention attribué pour ces projets est inférieur à la moyenne de la dotation. Toutefois, l'axe « environnement transition énergétique, écologie » ne recouvre pas l'ensemble des projets pouvant apporter une contribution positive à la transition énergétique. Ainsi, le bilan annuel d'utilisation de la DETR permet d'identifier les projets financés en matière d'urbanisme et d'infrastructures de transport, dans lesquelles peuvent notamment être inclus des projets de développement de mobilités écologiques, ou encore des bâtiments HQE.
- La DSIL finance également des projets à caractère écologique, souvent de dimension plus importante. 921 projets ont été financés dans ce domaine, pour un montant total similaire à celui de la DETR, soit 102 M€.

	Coût total des projets financés (HT)	Montant de DETR attribuée (AE 2018)	Nombre de projets financés	Nombre de projets cofinancés	Coût moyen HT des projets financés	Effet de levier	Montant moyen de DETR allouée	Taux moyen de subvention DETR	Part de la DETR concernée (en %)
<b>DETR : Environnement, transition énergétique et écologie</b>	373 013 946 €	99 832 287 €	2 280	865	163 603 €	2,74	43 786 €	26,76%	9,94%
<b>DSIL - Rénovation thermique, Transition énergétique ou Développement des énergies renouvelables</b>	416 979 599 €	102 947 704 €	921	343	452 747 €	3,05	111 778 €	24,69%	16,55%

Les deux instruments peuvent être mobilisés en parallèle dans une logique de cofinancement.

## 2. Le financement des projets « scolaires »

La circulaire invitait les préfets à porter une attention particulière au soutien au dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+. Cette priorité est reconduite et complétée en 2019 avec l'accompagnement de la scolarisation obligatoire à 3 ans. Pour la DSIL, la création, l'extension et la rénovation de bâtiments scolaires fait partie des catégories légales d'attribution. Cette orientation était rappelée dans la circulaire de gestion et complétée d'instructions relatives au dédoublement des classes. Le bilan est satisfaisant :

- Sur la priorité « éducation » du bilan de la DETR, 2 630 projets ont été financés pour un montant de 172 M€ soit 17 % des engagements en 2018. Le montant moyen de subvention attribué a atteint 65 k€ dans ce domaine. La DETR permet de soutenir dans le domaine scolaire de petites communes rurales. On peut par exemple citer le remplacement des fenêtres de l'école de Cessière (Aisne, 466 habitants), soutenu à hauteur de 2 895 €, ou encore le réaménagement de la cour de l'école de la commune de Ferrière-sur-la-Risle (Eure, 265 habitants), soutenu à hauteur de 10 462 €
- Pour la DSIL, la priorité relative aux bâtiments scolaires a concentré plus de 13% des crédits disponibles soit 82 M€. Ce montant moins élevé de DSIL suggère que la DETR remplit largement son rôle auprès des communes rurales, tandis que les grandes collectivités

expriment moins de besoin dans ce domaine. La dotation a toutefois permis de soutenir les opérations de dédoublement des classes, avec par exemple le dédoublement des classes à Beauvais (60), qui a bénéficié d'un soutien de 350 K€.

	Coût total des projets financés (HT)	Montant de DETR attribuée (AE 2018)	Nombre de projets financés	Nombre de projets cofinancés	Coût moyen HT des projets financés	Effet de levier	Montant moyen de DETR allouée	Taux moyen de subvention DETR	Part de la DETR concernée (en %)
DETR – priorité Education	683 505 024 €	172 150 059 €	2 630	832	259 888 €	2,97	65 456 €	25,19%	17,14%
DSIL – priorité Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	449 226 898 €	82 861 909 €	466	186	964 006 €	4,42	177 815 €	18,45%	13,32%

### **III. La DETR a été mobilisée pour accompagner certaines priorités spécifiques présentant un intérêt particulier en milieu rural**

La DETR joue depuis sa création un rôle particulier dans le paysage des concours financiers de l'Etat, dans la mesure où elle permet de financer des projets présentant un intérêt particulier au regard de l'enjeu de maintien des services publics en milieu rural. Depuis 2015, les instructions annuelles relatives à la programmation de la DETR mentionnent explicitement les opérations d'implantations de la gendarmerie en milieu rural ainsi que le soutien aux communes nouvelles.

#### **1. Le financement des opérations liées à l'implantation de la gendarmerie en milieu rural**

La circulaire comporte les recommandations suivantes :

*« Conformément à l'article 1er du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie, des subventions d'investissement peuvent être accordées pour financer des opérations immobilières individualisées de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie permettant de regrouper, dans des ensembles homogènes et fonctionnels, la totalité des personnels composant les formations concernées. Ces opérations peuvent ainsi se rattacher à l'objectif de maintien de services publics en milieu rural poursuivi par la DETR. »*

En 2018, des moyens importants ont été consacrés à cet objectif dans 53 départements :

Priorité	Coût total des projets financés (HT)	Montant de DETR attribuée (AE 2018)	Nombre de projets financés	Nombre de projets cofinancés	Coût moyen HT des projets financés	Effet de levier	Montant moyen de DETR allouée	Taux moyen de subvention DETR	Part de la DETR concernée (en %)
DETR – priorité Gendarmerie	62 240 476 €	11 421 536 €	78	41	797 955 €	4,45	146 430 €	18,35%	1,14%

On peut signaler que le montant moyen de subvention accordé à ce type d'opération est plus de trois fois supérieur à la moyenne des subventions DETR.

Plusieurs départements se sont particulièrement signalés :

Département	AE 2018 engagés au total (rappel)	Coût total des projets (HT)	Nombre de projets	Montant moyen HT des projets	Montant des subventions DETR (AE 2018)	Taux moyen de subvention	Effet de levier	Montant moyen de subvention	Part dans le total des AE engagées
DORDOGNE	13 845 496 €	4 458 225 €	3	1 486 075 €	2 065 507 €	46,33%	1,158	688 502 €	14,92%
EURE	13 818 272 €	15 832 320 €	2	7 916 160 €	1 400 000 €	8,84%	10,31	700 000 €	10,13%
GARD	10 230 879 €	5 058 452 €	4	1 264 613 €	969 609 €	19,17%	4,217	242 402 €	9,48%

En leurs seins, se dégagent notamment les projets suivants :

- La construction d'une nouvelle gendarmerie dans la commune de Beaumontois-en-Périgord (Dordogne) pour un montant HT prévisionnel de 3 478 336 euros. L'attribution de subvention au titre de la DETR s'élevant à 1 565 251 euros.
- La construction d'une gendarmerie dans la commune de Pacy-sur-Eure (Eure) pour un montant HT prévisionnel de 4 444 000 euros. L'attribution de subvention au titre de la DETR s'élève à 500 000 euros (projet cofinancé avec d'autres moyens).
- La construction d'une gendarmerie avec 13 logements dans la commune de Saint-Chaptes (Gard) pour un montant HT prévisionnel de 1 732 167 euros. L'attribution de subvention au titre de la DETR s'élève à 200 000 euros (projet cofinancé avec d'autres moyens).

## 2. Le soutien accordé aux communes nouvelles

Les communes nouvelles issues de la fusion d'au moins une commune éligible à la DETR y sont éligibles de droit pendant trois ans après leur création. La circulaire indique à cet égard qu'afin de « soutenir la mise en œuvre des mutualisations permises par la création de ces communes nouvelles, leurs demandes de subvention doivent être traitées en priorité ». Il s'agit d'un effort financier important, complémentaire du pacte de stabilité mis en œuvre par ailleurs dans le calcul de la DGF.

En 2018, les communes nouvelles ont bénéficié de plus de 4% des subventions de DETR au niveau national, alors qu'elles ne représentent que 2,88% de la population des communes éligibles.

Priorité	Coût total des projets financés (HT)	Montant de DETR attribuée (AE 2018)	Nombre de projets financés	Nombre de projets cofinancés	Coût moyen HT des projets financés	Effet de levier	Montant moyen de DETR allouée	Taux moyen de subvention DETR	Part de la DETR concernée (en %)
DETR – priorité Communes nouvelles	163 280 076 €	44 517 466 €	773	226	211 229 €	2,67	57 591 €	27,26%	4,43%

Le phénomène est particulièrement prégnant dans les départements comptant une proportion importante de communes nouvelles :

Département	AE 2018 engagés au total (rappel)	Coût total des projets (HT)	Nombre de projets	Montant moyen HT des projets	Montant des subventions DETR (AE 2018)	Taux moyen de subvention	Effet de levier	Montant moyen de subvention	Part dans le total des AE engagées
CALVADOS	13 778 324 €	10 442 928 €	38	274 814 €	3 695 026 €	35,38%	1,826	97 238 €	26,82%
MAINE-ET-LOIRE	8 663 493 €	14 191 670 €	50	283 833 €	3 897 796 €	27,41%	2,641	77 956 €	44 ;99%
MANCHE	12 468 621 €	11 327 204 €	105	107 878 €	4 159 765 €	36,72%	1,723	39 617 €	33,36%

On peut notamment signaler les projets suivants :

- L'aménagement et l'extension de l'ancienne poste (centre médico-social, mairie annexe, différentes permanences, CCAS, médiathèque) dans la commune de Thue-et-Mue (Calvados) pour un montant HT prévisionnel de 1 339 055 euros. La subvention au titre de la DETR s'élève à 400 000 euros.
- La restauration de l'église Saint Sauveur de Landemont dans la commune d'Orée d'Anjou (Maine-et-Loire) pour un montant HT prévisionnel de 565 700 euros. L'attribution de subvention au titre de la DETR s'élève à 141 425 euros.